

Étude Altares « Défaillances et sauvegardes d'entreprises : 1^{er} trimestre 2023 »

14 317 défaillances d'entreprises au 1^{er} trimestre 2023

Le nombre de procédures augmente de 43,6 % sur un an, renouant avec les niveaux d'avant crise

- En hausse de 43,6 % vs. le 1^{er} trimestre 2022, les défauts remontent au niveau du 1^{er} trimestre 2018
- 10730 liquidations judiciaires directes, au plus haut depuis 2017
- Fragilité et menace d'emplois pour les PME-ETI : 1125 défaillances, niveau jamais vu depuis 2015
- Bonne résistance des très jeunes entreprises post-Covid (- 21 %)
- Les agences immobilières, le commerce de détail et les transports routiers de marchandises sont les plus fragilisés. La construction résiste mieux.
- Ile-de-France, PACA et Centre-Val-de-Loire retrouvent des niveaux similaires à début 2019

Paris, le 18 avril 2023 | Le groupe Altares, expert historique et référent de la data d'entreprise dévoile aujourd'hui les chiffres des défaillances d'entreprises en France pour le 1^{er} trimestre 2023. Avec 14 317 procédures collectives ouvertes depuis le début de l'année, le niveau des défaillances augmente de près de 44 % par rapport au 1^{er} trimestre 2022. Après être tombées à des seuils historiquement bas en 2021, les défaillances retrouvent désormais des niveaux d'avant crise.

La hausse des ouvertures de procédures davantage concentrée en 2022 sur les activités à destination du consommateur se propage également sur celles à destination de l'entreprise.

En région, l'Ile-de-France repasse juste au-dessus de 3000 procédures comme début 2019 mais la Bourgogne-Franche-Comté, les Hauts de France, la Nouvelle-Aquitaine, l'Occitanie et les Pays-de-la-Loire sont déjà en ce début d'année au-delà des valeurs de début 2018.

Thierry Millon, directeur des études Altares : « Avec **14317 défaillances enregistrées**, ce premier trimestre se situe dans la **moyenne calculée par Altares sur 25 ans**. Une période en trois phases. Du début des années 2000 jusqu'à la crise financière en 2008, chaque premier trimestre comptait en **moyenne 12 500 procédures**. La crise des dettes souveraines qui a ensuite secoué l'Europe à partir de la fin 2009 a engendré **plus de 17 000 défaillances** en moyenne chaque premier trimestre jusqu'en 2017. Depuis 2018, cette moyenne trimestrielle retombe **sous 12 500**, proche des valeurs d'avant 2008 à la faveur d'une année 2021 au plus bas depuis plus de trois décennies.

Ce début d'année 2023 est donc loin de signer un record de défaillances, toutefois la tendance historique de 2022 (+ 50 %) s'essouffle à peine (+ 44 %). Pire, **le référentiel 2019 est déjà parfois dépassé**. C'est en particulier le cas pour les **PME** dont le nombre de défaillances (1125) est désormais comparable au seuil de 2016.

Les **TPE** ne sont pas épargnées, plus des trois quarts (77 %) sont immédiatement liquidées. Le nombre de liquidations directes (10 730) est ainsi au plus haut depuis 2017.

Si la volumétrie des défaillances peut paraître conforme aux attentes, il demeure que le rythme ne ralentit pas et cela sans que les **assagnations URSSAF** ne gonflent encore les ouvertures. Amortisseur social et économique durant la Covid, partenaire de la relance pendant la reprise, l'Urssaf reprend désormais progressivement les procédures de recouvrement pour lui permettre à la fois de répondre à sa mission de financement de la protection sociale mais aussi garantir l'équité entre les entreprises. Dans ces conditions, et en dépit d'une meilleure résistance des très jeunes entreprises, le niveau des défaillances d'entreprises devrait, comme envisagé il y a quelques mois, avoisiner voire dépasser le seuil des 55 000. »

Les défaillances d'entreprises retrouvent leur niveau d'avant crise, alors que les liquidations judiciaires directes sont à un niveau historiquement haut

Avec **14 317 entreprises tombées en défaillance au premier trimestre 2023**, le volume de défaillances est en hausse de 43,6 % par rapport à la même période une année plus tôt. La France retrouve ainsi exactement sa sinistralité de début 2018, proche de 2019.

Avec 307 jugements enregistrés ce trimestre, **le nombre de procédures de sauvegarde augmente de 39,5 %**. Toutefois, ce dispositif réservé aux seules entreprises n'étant pas en cessation de paiement, **représente seulement 2,1 % de l'ensemble des procédures**.

Les procédures de **redressement judiciaire (RJ) sont quant à elles en hausse rapide de 49,9 % pour 3280 jugements prononcés**, mais demeurent plus faibles qu'au premier trimestre 2019 (4 057). Elles représentent moins d'un jugement sur quatre (23 %) et concernent des structures de plus grande taille. Depuis janvier 2023, 27 sociétés de plus de 100 salariés ont été placées en redressement judiciaire, alors qu'on en comptait moitié moins un an plus tôt (12).

Les liquidations judiciaires directes **sont également en forte augmentation (+41,9 %)**. Leur nombre (10 730) est ainsi à son plus haut niveau depuis 2017 (10 802).

Nombre de défaillances d'entreprises par type de procédure par trimestre

(Données arrêtées au 1^{er} avril de chaque année)

	2019 T1	2020 T1	2021 T1	2022 T1	2023 T1	EVOLUTION T1 2023/22	MOYENNE 5 ANS
Sauvegardes	252	232	170	220	307	39,5 %	236
Redressements Judiciaires	4 057	3 061	1 493	2 188	3 280	49,9 %	2816
Liquidations Judiciaires directes	9 837	7 609	5 743	7 564	10 730	41,9 %	8297
Total défaillances	14 146	10 902	7 406	9 972	14 317	43,6 %	11 349
Total Emplois menacés	44400	34 500	29 940	30 258	59 074	+ 28 816	39634
Emplois menacés par entreprise	3,1	3,2	4,0	3,0	4,1		3,5

Une résistance accrue des très jeunes entreprises post Covid

Une entreprise défaillante sur dix a moins de deux ans. Un ratio particulièrement bas, alors que les entreprises créées pendant la crise sanitaire avaient été près de 2000 à défaillir durant la pandémie. Elles sont 500 de moins sur ce premier trimestre 2023, et sont pour une écrasante majorité (94 %) des sociétés commerciales.

1520 entreprises de moins de trois ans ont fait défaut, c'est 21 % de moins sur un an. Les sociétés ayant trois années ou plus sont en revanche plus vulnérables, notamment **celles de 6 à 15 ans**. Plus de 5800 ont défailli, soit 68 % de plus qu'un an plus tôt.

Sévère tendance de défaillances pour les PME et les ETI

Près de 13 200 entreprises défaillantes comptent **moins de 10 salariés**. Si ces TPE restent, de loin, les plus nombreuses (92 %), les **PME-ETI** affichent des tendances plus sévères. **1125 sociétés d'au moins 10 salariés** ont fait défaut au cours de ce premier trimestre 2023. **Ces défaillances ont bondi de 59 %** sur un an et sont désormais supérieures à celles enregistrées début 2016 (1092).

Le secteur textile-habillement concentre plusieurs défauts de PME ce trimestre. Il est suivi par le bâtiment, le transport routier de marchandises, la restauration mais aussi des activités sociales en particulier l'aide à domicile et l'action sociale. Dans ces conditions, **59 000 emplois sont menacés** dont 12 000 sur la seule société Orpea qui a sollicité et obtenu l'ouverture d'une procédure de "sauvegarde accélérée". Si on exclut la procédure particulière Orpea, ce sont donc **47 000 emplois menacés : un nombre au plus haut depuis 2017**.

Les secteurs d'activité retrouvent au mieux leurs valeurs de début 2019



COMMERCE

Le **commerce interentreprises** repasse au-dessus de 600 défauts (610 ; + 46 %) pour la première fois depuis début 2019 mais demeure sous les 649 de cette période. Deux activités se distinguent. Si les **grossistes alimentaires** (101) remontent à leur niveau de début 2018, ceux des **matériaux de construction** (61) en revanche retrouvent à peine le volume de 2020.

Le **commerce de détail** fait moins bien (1933 ; + 49 %) et remonte déjà aux valeurs de 2018. Le **détail alimentaire** souffre particulièrement (361 ; + 60%) et approche la valeur de 2017 (379). Les **magasins multi-rayons** (279 ; + 47 %) sont même au-delà des défaillances de 2017. La **vente hors magasin** (294 ; + 41 %) retrouve sa sinistralité de début 2018. Il s'agit pour l'essentiel de ventes sur les marchés et sur les plateformes. En revanche, si les tendances restent fortes, le niveau des défaillances reste en-dessous de 2019 dans le **sport & loisirs** (109 ; + 70 %), le **commerce d'habillement** (287 ; + 66 %) en dépit des défauts de grandes enseignes, et dans le **soin de la personne & optique** (96 ; + 55 %).

Le **commerce et réparation de véhicules** (618 ; + 31 %) est sévèrement orienté. Au cours des quinze dernières années, seul le premier trimestre 2014 a comptabilisé un volume comparable.



RESTAURATION

Le secteur de la restauration (1669 ; + 62 %) enregistre son pire volume de défaillances depuis 2016 (1750). En **restauration traditionnelle**, l'évolution est encore forte (902 ; + 50 %) mais semble un peu ralentir par rapport aux trimestres précédents. En revanche, la tendance reste vive (699 ; + 80 %) en **restauration rapide**. Les **débits de boisson** (286 ; + 42 %) conservent un niveau de défauts sous celui de début 2019 (327).

L'**hébergement** (112 ; + 58 %) retrouve son niveau du premier trimestre 2019.



SERVICES AUX PARTICULIERS

Dans le secteur des services aux particuliers, les **salons de coiffure et instituts de beauté** repassent pour la première fois depuis le premier trimestre 2015 la barre des 500 procédures (507 ; + 44 %).

Dans les **autres activités**, les activités **récréatives**, celles de **santé humaine et action sociale**, et **d'enseignement** comptent désormais plus de 200 défaillances chacune, mais se maintiennent néanmoins sous les seuils de début 2019.



CONSTRUCTION

La **construction** est à son tour rattrapée par l'envolée des défaillances (3379 ; + 42 %) mais tient encore et demeure sous le niveau de sinistralité de début 2019 (3521). Une performance portée par le **BTP** (2801 ; + 43 %) tandis que l'immobilier est plus en difficulté. Avec 578 procédures (+ 39 %), ce dernier revient à ses valeurs de début 2018. Ce trimestre, la tendance est très sévère pour la **promotion immobilière** (87 ; + 107 %) et l'**agence immobilière** (192 ; + 96 %) qui est au plus haut depuis début 2015 (218).



INDUSTRIE MANUFACTURIERE / AGROALIMENTAIRE

Dans l'**industrie manufacturière** (545 ; + 38 %) les défaillances sont encore un peu moins nombreuses que début 2019 (573). Toutefois, la situation varie selon les activités. Ainsi, la sinistralité revient au niveau de 2020 dans le **bois et matériaux de construction** (44 ; + 47 %) et dans l'**imprimerie** (49 ; + 58 %), approche les valeurs de 2019 dans le **textile - habillement** (52 ; + 33 %) mais dépasse ce référentiel dans la **métallurgie - mécanique** (94 ; + 31 %) voire celles de 2017 dans la **réparation - maintenance** (94 ; + 57 %).

L'**agroalimentaire** est à un plus haut sur plus de dix ans avec 501 procédures (+ 86 %). Le secteur concentre essentiellement la fabrication de **produits de boulangerie-pâtisserie et pâtes**. 373 procédures (+63 %) ont été ouvertes, un niveau qui n'avait plus été approché depuis début 2017 (382).



SERVICES AUX ENTREPRISES

Le secteur des **services aux entreprises** présente une hausse globale de + 38 % pour 1822 procédures, un nombre qui n'avait plus été atteint depuis 2017 (1845). Dans les **services administratifs** aux entreprises, la barre du millier de procédures n'est pas encore franchie (923 ; + 32 %) contrairement à début 2019. En revanche, les défaillances d'entreprises des **activités scientifiques et techniques** (899 ; + 45 %) sont plus nombreuses que début 2018 (868). C'est notamment les cas des activités de **conseil en communication et gestion** et les **services d'architecture et d'ingénierie**.



TRANSPORTS

363 (+ 40 %) **transporteurs de marchandises** sont tombés en défaillance au cours du premier trimestre 2023. La barre des 300 procédures n'avait plus été franchie depuis 2017 (338). Le **transport routier de voyageurs** affiche une faible augmentation (+ 5 %) du nombre de défaillances d'entreprises, soit 135 procédures, un niveau encore en-dessous de la valeur de début 2020 (139).



AGRICULTURE

L'**agriculture** limite la hausse du nombre de défauts sous 3 % à 284, un nombre proche de celui de début 2020 (280).

Retrouvez en annexes le détail des défaillances d'entreprises en région

Thierry Millon conclut : « *Ralentissement économique, inflation, trésoreries qui s'essoufflent, accès au financement plus compliqué ... autant de risques de fragiliser davantage les entreprises les plus faibles mais aussi les PME. Les échéances de plans d'apurement sociaux semblent respectées par la très grande majorité des entreprises comme des indépendants, de même pour les PGE. Mais la dette covid pèse davantage dans un contexte économique défavorable. Plus qu'une normalisation c'est à un fort rebond des défaillances d'entreprises que notre économie doit faire face. Le retour à la situation avant covid, 2019, est déjà là, c'est désormais 2018 et ses 55 000 défauts qui est en ligne de mire.* »

L'étude complète « Défaillances et sauvegardes d'entreprises – 1^{er} trimestre 2023 » est disponible en téléchargement

Méthodologie | Les statistiques Altares de défaillances d'entreprises comptabilisent l'ensemble des entités légales disposant d'un numéro SIREN (entreprises individuelles, professions libérales, sociétés, associations) et ayant fait l'objet d'un jugement d'ouverture de procédure prononcé par un Tribunal de Commerce ou Judiciaire (ex TGI - TI)

Glossaire | La défaillance d'entreprise correspond à l'ouverture d'une procédure de sauvegarde, redressement judiciaire ou liquidation judiciaire directe auprès d'un Tribunal de Commerce ou Judiciaire. Cela ne recouvre donc ni les procédures amiables (mandat Adhoc ou conciliation) ni les suites d'ouverture (arrêt de plan ou conversion en liquidation).

À propos d'Altares - www.altares.com - <http://blog.altares.com/>

Altares est l'expert de la donnée d'entreprise, créateur de solutions de pilotage et d'indicateurs de la santé économique et extra-financière des entreprises et des organismes publics, au sein de leur écosystème.

Grâce à ses outils et ses informations, Altares aide les responsables des structures privées et publiques, de toute taille et de tout secteur d'activité, à prendre sereinement des décisions éclairées.

Partenaire exclusif en France, au Benelux et au Maghreb de Dun & Bradstreet, 1er réseau international d'informations sur les entreprises, Altares s'appuie sur une base de données mondiale de plus de 500 millions d'entités légales (dont 11 millions en France) pour aider les acteurs économiques à se développer durablement, en intégrant, entre autres, les enjeux essentiels de conformité et de RSE.

Contacts Presse

Altares

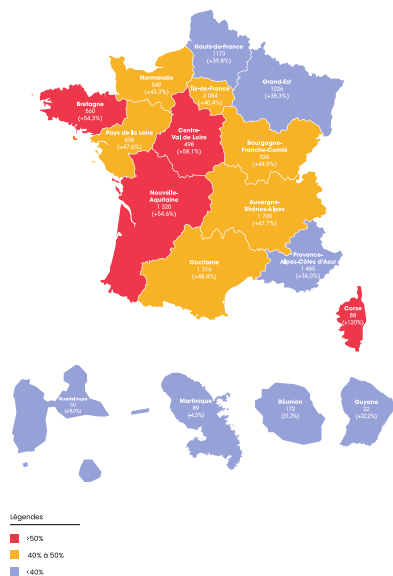
Thierry Millon – Directeur des études Altares
thierry.millon@altares.com | 04 72 65 15 51

Agence CorioLink

Urielle Dutartre
urielle.dutartre@coriolink.com | 06 62 82 71 62
Cécile Latouche
cecile.latouche@coriolink.com | 07 82 31 92 68

ANNEXE – Détail des défaillances d'entreprises au 1er trimestre 2023 dans les régions

Carte d'évolution des défaillances par région au 1^{er} trimestre 2023



La Corse ne comptabilisait qu'une quarantaine de défauts sur les premiers trimestres 2021 et 2022. **Ce nombre a plus que doublé (+120%)** début 2023 mais avec 88 défaillances, la région est à peine au-dessus du niveau de 2020.

Dans cinq régions, en revanche, le niveau des défaillances de ce premier trimestre 2023 **dépasse celui observé début 2018**.

La Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie enregistrent environ **1320 ouvertures** de procédures chacune, un nombre en hausse de, respectivement, **+55% et +48% sur un an** et désormais supérieur aux 1260 défauts enregistrés début 2018. Dans les **Hauts-de-France**, la barre du millier de défaillances (**1173 ; +40%**) a là aussi été franchie pour la première fois depuis début 2019, dépassant même le niveau de T1 2018 (1106).

C'est également le cas des **Pays-de-la-Loire (636 ; +48%)** et de **Bourgogne-Franche-Comté (526 ; +45%)** qui dépassent d'une quinzaine d'unités les valeurs de début 2018.

En **Auvergne-Rhône-Alpes**, la barre des 1700 défauts est atteinte (+48%) soit une **centaine de plus que début 2019** et seulement une dizaine de moins que début 2018.

Les autres régions sont proches des valeurs du premier trimestre 2019.

En **Île-de-France**, **Provence-Alpes-Côte d'Azur** et **Centre-Val-de-Loire** le nombre de défaillances d'entreprise enregistré ces trois premiers mois est **un peu au-dessus des valeurs de début 2019**. En **IDF**, la barre des 3000 procédures est dépassée (**3084 ; +40%**) pour la première fois depuis début 2019 (3051). En **PACA**, plus de 1400 jugements (**1485 ; +36%**) ont été prononcés comme en 2019 (1410). **Centre-Val-de-Loire** approche 500 procédures (**498 ; +58%**) comme en 2019 (490).

Sur les trois dernières régions métropolitaines, le niveau de défauts 2023 est encore inférieur à celui de 2019. La **Bretagne (560 ; +54%)** est proche du référentiel 2019 (573) mais la **Normandie (549 ; +43%)** et le **Grand-Est (1026 ; +38%)** en sont encore éloignés (respectivement 619 et 1182).

En outre-mer, la **Guadeloupe (50 ; -18%)** et la **Martinique (89 ; -4%)** sont dans le vert sur ce premier trimestre 2023. Le nombre de défauts augmente en revanche en **Guyane (22 ; +22%)** et à la **Réunion (172 ; +31%)**. Aucune de ces collectivités n'est encore revenue à ses niveaux de défauts de début 2019.